

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP EN PLUS GRAND

-----

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 23 septembre 2016

( Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
et notamment les articles L.2121-15, L.2121-25 et L.5211-1 )

-----

1- Désignation du Secrétaire de séance

Il est proposé de désigner Monsieur Patrick GAILLARD.

- POUR : 35  
- ABSTENTION(S) : 1  
M. Joël REYNIER

2- Approbation du procès-verbal et clôture de la séance du Conseil Communautaire du 17 juin 2016

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 36

3- Décision modificative n° 1- Budget général et budgets annexes

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 36

4- Fixation des clés de répartition des charges relatives aux réseaux d'eaux pluviales

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 36

5- Versement d'un fonds de concours - Commune de Pelleautier

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 36

6- Modification des délégations de compétence données au Président pour la durée du mandat

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 35  
- ABSTENTION(S) : 1  
M. Joël REYNIER

7- Renouvellement de la convention de raccordement des eaux usées de Rambaud sur les installations d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Gap en + Grand

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

- ABSTENTION(S) : 4

M. Joël REYNIER, Mme Karine BERGER, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mr Mickaël GUITTARD

8- Mise en place du compostage collectif dans les immeubles - Demande de subventions

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 38

9- Relevé des décisions prises par Monsieur le Président sur délégation du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire prend acte.